

Schéma d'Aménagement de la Vallée de la Romanche

Compte rendu des débats du comité Romanche du 11 octobre 2007 – 14 heures Mairie de Bourg d'Oisans

Présents :

Elus - Communes

M. Robert Veyret
Mme Anne Le Gloan
M. Alain Mistral
M. Christian Pichoud

M. Claude Ravier
M. Joseph Vieux
Mme Michelle Pelletier
M. Gilles Strappazon
M. Daniel France
M. Gabriel Hostachy

Président du Symbhi - Conseiller général du canton de Rives
Maire de Jarrie et Conseillère générale du canton de Vizille
Maire de la Morte et Conseiller général du canton de Valbonnais
Conseiller général du canton de Bourg d'Oisans représentant le
Parc national des Ecrins
Maire de Livet et Gavet
Maire de Oulles
Conseillère Municipale Allemont
Maire de St Barthélemy de Séchilienne
Maire adjoint de l'Alpe-d'huez
Adjoint de Bourg d'Oisans

**Associations, chambres
consulaires, administration,
autres**

M. Philippe Sionneau
M. Delprat Michel
Mme Michèle Dona

M. Arnaud Teinturier
M. Michel Arnaud
M. Paule Ayoub
M. Gilbert Rey
M. Jean-Michel Maqueret
M. André Salvetti
M. Aymeric Dupont

DIREN (service risques naturels)
DIREN (service nature, eau et paysage)
Association de défense des intérêts des habitants de Champ et des
environs (ADIHCE)
CLE Drac-Romanche
EDF
FRAPNA Isère
Président du SUO
Adjoint SUO
SUO – Bourg d'Oisans
SACO - Contrat de rivière Romanche

M. Alain Tuffery
M. JL Matheron
M. Pierre Cauwet
M. Olivier Tournoud

M. Christian Tracol
M. David Trautmann
M. Gilles Bernard
M. Jean-Louis Nucci
M. Claude Grosjean
M. Jean-François Alessandri
M. Laurent Lanfray
M. François Le Calvez
M. Marie-Agnès Lebeau
M. Eric Plouviez
Mme Anne Catalon
Mme Laurence Gautier
M. Aymeric Dupont
Mme Céline Legeay

SYMBHI

M. Jean-Noël Gachet
M. Daniel Verdeil
M. Olivier Manin

Bureau d'étude

M. Guitard
M. Seauve

Excusés

M. Gilles Dumolard
M. S. Perrot
M. Eric Muller
M. Alain Ginies
M. Gérard Seigle-Vatte
Mme Yolande Adobati
M. Jacques Nivon
M. Lionel Payen
M. Laurent Cyrot
M. Eric Muller

DDE
ONEMA 38
CTFD
-Directeur de la Maison de l'Oisans
-CGI / Directeur territoire de l'Oisans
DDAF Service Eau et Patrimoine Naturel
Agence de l'eau RMC
Représentants Mr Foussadier Directeur EID (démoustication)
Comité Action Ruines de Séchilienne
Comité Action Ruines de Séchilienne
DGS Bourg d'Oisans
AAPPMA Pêcheurs d'Oisans
SOLVEMAT / SCREG Sud-Est
FECK canoë kayak
SIERG
Chargé de mission
SACO / Contrat de rivière
Association pour la promotion de l'agriculture d l'Oisans

Conseil Général de l'Isère – Chef du Service de l'Eau
Chef de projet Symbhi
Chargé de mission Symbhi

Hydrétudes
Agrestis

Président de la CCI
Fédération de pêche
Maire de l'Alpes d'Huez
Maire de Allemont
Président de la chambre d'agriculture de l'Isère
Maire de Notre Dame de Mésage
Maire de Champ sur Drac
Maire de Bourg d'Oisans
DDAF
Maire de l'Alpes d'Huez



Ouverture du Comité Consultatif Romanche

M. Robert Veyret, Président du Symbhi, ouvre la séance du quatrième Comité Romanche.

Ce Comité Romanche a pour objet :

- la restitution de l'étude de faisabilité des scénarios d'aménagement dont le contenu avait été validé lors du précédent Comité Romanche ;
- le lancement de la phase de concertation autour de ces scénarios ;
- une information sur le lancement des études des parades hydrauliques aux Ruines de Séchilienne.

Olivier Manin restitue l'état d'avancement du Schéma et rappelle la démarche entreprise dans l'étude des scénarios contrastés.



Présentation du Scénario 1: Ecrêtement maximal du débit

Présentation

Lionel Guitard du cabinet Hydrétudes et Philippe Séauve du cabinet Agrestis présentent :

- les principaux aménagements proposés dans le cadre d'un scénario dont le but est de protéger les zones habitées d'une crue centennale en écrêtant au maximum le débit de pointe de la crue par stockage dans des champs d'inondation contrôlée ;
- les effets de ces aménagements, ainsi que leurs avantages et inconvénients.

La totalité de la présentation des bureaux d'études a fait l'objet d'un envoi sous forme de note de synthèse à l'ensemble du Comité Romanche la semaine précédente.

Questions / Réponses

M. Hostachy (adjoint à la commune de Bourg d'Oisans – remplaçant de M. Payen excusé) attire l'attention sur plusieurs questions :

- *a-t-on tenu compte de l'effet du barrage du Chambon, prévu à l'origine en partie pour l'écrêtement de crue (indiqué dans le Cahier des Charges) ?*
- *certains aménagements sont situés en future zone Natura 2000 : a-t-on tenu compte des mesures de protection correspondantes ?*
- *pourquoi ne pas creuser la Romanche, plutôt que de réaliser des Champs d'Inondation Contrôlée ?*
- *pourquoi ce scénario ne comprend pas d'actions sur les pistes cyclables ?*
- *quel est le phasage des travaux ?*
- *comment le financement est-il réparti entre les différentes communes du bassin versant ?*

M. Verdeil explique que des échanges complémentaires sur la connaissance de l'hydrologie de la Romanche et sur le rôle des grands barrages ont actuellement lieu avec EDF, notamment en préparation des études lancées dans le cadre des parades hydrauliques aux Ruines de Séchilienne. Ces échanges nécessiteront très probablement quelques compléments d'étude. Quant à l'effet sur le schéma d'aménagement de la Romanche, il sera étudié à un stade ultérieur.

M. Hostachy insiste sur le fait que le barrage doit remplir son rôle écrêteur de crue, afin de réduire les dimensions des champs d'inondation contrôlée (CIC).

M. Salvetti (SUO et commune de Bourg d'Oisans) rappelle que les apports de crue peuvent aussi venir du Vénéon, qui n'a pas de grand barrage sur son linéaire. L'aspect concomitance des crues et répartition des apports de crue sera vérifié.

Les aspects liés au classement Natura 2000 sont pris en compte dans le projet.

M. Guitard explique que le creusement du lit de la Romanche n'est pas à retenir car il induira la destruction des milieux naturels liés à la rivière et ne sera pas pérenne car une recharge par les matériaux depuis le Buclet est probable.

Les pistes cyclables seront évoquées dans une partie spécifique (voir plus loin) car elles constituent une série d'actions découplée des actions hydrauliques.

M. Manin explique que le phasage n'a pas encore pu être étudié, à ce stade de réflexion amont sur les pistes d'aménagement.

M. Veyret rappelle les règles de financement du projet.

Les statuts du Symbhi prévoient une participation des communes à hauteur de 30%. Si les intercommunalités se substituent aux communes, leur participation est réduite à 20% (le Symbhi apporte la différence).

Dans ce dernier cas, il est proposé, comme sur l'Isère, aux intercommunalités d'adhérer au Symbhi dans le collège des membres financeurs, sur la base d'un financement des seuls projets qui concernent le bassin versant de la Romanche, et d'une clé de répartition à définir (sachant que la Métro s'est engagée à financer 87 % de la part des collectivités sur l'Isère, le Drac et la Romanche).

La répartition du financement entre les communes des différentes intercommunalités est à déterminer au sein des intercommunalités.

M. Alessandri (CARS) demande des précisions sur les débits de crue à Séchilienne et la prise en compte de la déviation de Péage de Vizille.

M. Verdeil précise que dans le scénario final, le débit de crue actuel sera conservé.

M. Guitard indique que le projet de déviation de Péage de Vizille a bien été intégré à la réflexion.

M. Rey (SUO) demande la capacité d'évacuation du Font Peyrol.

M. Verdeil répond que les précisions sur les drainages sont à étudier et qu'il est difficile de répondre sur ces aspects dès aujourd'hui. Dans le cadre du projet Isère Amont, ces aspects ont fait l'objet d'une étude détaillée au cours de l'Avant-Projet.

M. Rey (SUO) demande si avec le projet, il restera de la place pour le projet de déviation de la Plaine des Sables.

M. Hostachy (Bourg d'Oisans) demande qui assurera l'entretien du Font Peyrol pour permettre une bonne vidange des casiers.

Le Symbhi répond qu'il est prématuré de répondre à cette question.

M. Lanfray (Directeur Général des Services de Bourg d'Oisans) demande des précisions sur la période de mise en fonctionnement des champs d'inondation contrôlée et sur le merlon situé le long de la Rive.

Il préconise que les CIC ne mettent pas en péril le bocage de la Plaine des Sables et qu'une méthode pour assurer son entretien soit définie.

M. Guitard répond que les CIC entreront en fonctionnement à partir de la crue de temps de retour 20 ans, et que le merlon doit protéger le secteur du stade des refoulements de la Rive.

M. Ravier (Maire de Livet et Gavet) s'étonne du « peu d'intérêt des Gorges », au détriment des plaines de Bourg d'Oisans et Vizille, et du fait que les aménagements sur sa commune ne concernent qu'une protection de décharge et des passes à poissons. Le Syndicat Moyenne Romanche a assuré de nombreux travaux de confortement de berge et de digue.

M. Verdeil répond que le diagnostic a montré qu'il n'y avait pas de risque d'inondation sur les habitations de la commune. L'aspect érosion de digue sera réapprofondi par les bureaux d'études.



Présentation du Scénario 2: « Restauration Physique » de la rivière

Présentation

Lionel Guitard du cabinet Hydrétudes et Philippe Séauve du cabinet Agrestis présentent :

- les principaux aménagements proposés dans le cadre d'un scénario dont le principe est la restauration physique de la rivière (renaturation par notamment des élargissements de lit), tout en intégrant le fonctionnement hydraulique en crue et la protection des zones habitées contre la crue centennale ;
- les effets de ces aménagements, ainsi que leurs avantages et inconvénients.

Questions / Réponses

M. Hostachy (Bourg d'Oisans) apporte les mêmes remarques que pour le scénario 1 et estime que ce scénario « sacrifie » le bocage. Il s'étonne que le scénario 2 ne fasse pas allusion à la déviation de la Plaine des Sables, ni aux pistes cyclables, ni au plan d'eau demandé par la commune. Il sollicite enfin une concertation pour la maîtrise de l'ensemble des projets sur la plaine de Bourg d'Oisans (élus, CG38, SACO, SUO).

M. Pichoud (Conseiller Général du canton de Bourg d'Oisans) indique que l'importance du programme sur la plaine de Bourg d'Oisans est à la hauteur de la valeur du site. Sur le projet routier, des interactions entre les différents projets auront lieu.

M. Verdeil indique que pour le moment, aucun tracé de déviation n'a été défini. Celui-ci pourra être positionné après décision sur les aménagements, tout en assurant la transparence hydraulique de la déviation. La mise en place d'un CIC ne grève pas les infrastructures éventuelles.

M. Le Risbé (Maire adjoint de Jarrie) demande des précisions sur le projet Gavet d'EDF et sur la déconstruction des seuils.

M. Arnaud (EDF) indique que les seules unités qui resteront seront Noyer Chut, Péage de Vizille, et la future prise d'eau amont.

Les superstructures seront enlevées, tandis que la déconstruction des infrastructures (seuils) est en attente de décision. Les résultats de cette étude seront notamment un élément de décision.

M. Le Calvez (AAPPMA Pêcheurs d'Oisans) indique que la libération des 3 confluences amènera la destruction des derniers aménagements piscicoles mis en œuvre, dont des caches à poissons.

Cet aspect sera approfondi par les bureaux d'études.

Melle Legeay (Chambre d'Agriculture de l'Isère) demande si le monde agricole a été informé de ces scénarios et demande de prévoir une réunion avec les agriculteurs de l'Oisans.

M. Veyret répond que la concertation avec le monde agricole sera menée, tout comme elle l'a été sur le projet Isère Amont.

M. Salvetti (SUO – Bourg d'Oisans) pose plusieurs questions :

- la station d'épuration du SACO est-elle prise en compte ?
- peut-on remonter les 3 confluences ?

Il indique par ailleurs qu'il lui semble plus difficile de mettre en œuvre le CIC de la Plaine des Sables situé de l'autre côté de la RD 1091, que celui à l'aval de la digue de la Croix du Plan. Il préconise enfin que le schéma d'aménagement soit concerté avec le projet routier.

M. Mistral (Conseiller Général du Valbonnais et Président de la Commission des Routes) indique que les services travaillent ensemble.

M. Strappazon (Maire de St Barthélémy de Séchilienne) demande si l'aménagement de l'Ile Falcon (propriété de l'Etat) a été vérifié notamment avec le SIERG et EDF (accès Lac Mort), ainsi qu'avec les parades hydrauliques aux Ruines de Séchilienne.

Il souligne un tronçon de digue manquant en rive gauche à l'entrée de la plaine de Séchilienne, qui inonderait l'habitat en pied de sa commune derrière la digue.

M. Guitard indique que le diagnostic a montré que cette zone était hors d'eau et vérifiera les aspects liés à la tenue des digues.

Mme Catalon (SIERG) indique que dans le cadre du SAGE Drac-Romanche, une convention a été signée entre EDF et le SIERG pour assurer une alimentation de secours des installations de Jouchy à partir de la centrale du Lac Mort. Cette alimentation ne pourra être assurée que si les eaux de ce canal de dérivation sont bien indépendantes de celles de la Romanche. M. Arnaud (EDF) confirme ces aspects.

M. Hostachy (Bourg d'Oisans) demande que soit positionné leur plan d'eau et si l'enfouissement de la ligne EDF le long des digues a été pris en compte.

M. Guitard signale avoir attiré l'attention sur cet aspect. Les bureaux d'études répondront quant à la faisabilité d'un plan d'eau.

M. Berhault (Maire de Vizille) demande des précisions sur le recul de digue au droit de Vizille indiqué lors de la dernière réunion mais non présenté lors de ce Comité. Il signale également les freins au retrait du seuil Tardy (problème d'affouillement sur le pont de la RN85). Il demande enfin qu'une concertation avec les élus des différentes communes soit organisée.

M. Guitard répond que le recul de digue s'est avéré inadéquat.

Le Symbhi accède à la demande de M. Berhault et répond qu'une concertation avec les élus sera organisée en novembre 2007.

Melle Lebeau (SOVEMAT) est satisfaite que les CIC amont n'englobent plus leurs installations. Elle s'interroge cependant sur leur remplissage et sur le risque de rupture de digue vers leur site. Elle indique que la remise en état de la gravière est à leur charge mais doit prendre en compte son appartenance au périmètre de protection de La Fare.

M. Le Risbé (Jarrie) demande des précisions sur l'aval (Jarrie, Champ sur Drac).

M. Guitard rappelle les résultats du diagnostic et répond que les aménagements permettront de rendre le secteur habité non inondable.

M. Dona (ADIHCE) demande l'impact de l'inondation sur un terrain pollué à Champ sur Drac face à Arkema.

M. Guitard répond que le secteur est non inondable par une crue centennale de la Romanche.



Présentation des aspects Usages et Loisirs

Présentation

Lionel Guitard (Hydrétudes) présente les aspects usages et loisirs.

Les deux scénarios sont découplés des aspects hydraulique et environnement.

Le premier scénario se décline sous le principe de réalisation d'une voie verte (cyclable) le long de la vallée de la Romanche. Le deuxième scénario se focalise sur le potentiel existant uniquement. Les cheminements mixtes (piétons et/ou cycles) et les accès à la rivière optimisent les possibilités existantes.

Questions / Réponses

M. Le Risbé (Jarrie) évoque l'ancienne voie romaine sur la plaine de Bourg d'Oisans.

M. Cauwet (Fédération de Canoë-Kayak) signale deux parcours non évoqués et intéressants si les seuils EDF sont enlevés : à l'amont de Livet, et entre Gavet et Séchilienne. Il demande des éclaircissements sur les passes à poissons.

M. Guitard évoque l'arrêté préfectoral d'interdiction à la Romanche et indique que le seuil de Gavet ne sera pas retiré.

Les bureaux d'études se rapprocheront de la fédération pour préciser les parcours envisageables.

Mme Gautier (Chargée de Mission pour Bourg d'Oisans) signale qu'un PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées) est en cours de motage par le SIVOM de l'Oisans.

M. Teinturier (Secrétariat de la CLE Drac-Romanche) préconise d'éviter le recours à l'enrobé sur le secteur classé en Natura 2000, en raison de la présence du crapaud sonneur à ventre jaune.

M. Guitard précise que le scénario 1 s'appuie sur des pistes enrobées, et le scénario 2 sur un revêtement stabilisé et compacté.



Tour de table

M. Veyret sollicite le premier avis des partenaires.

M. Sionneau (DIREN) indique que les 2 scénarios répondent à l'objectif hydraulique et que le scénario 2 répond plus à l'incidence écologique mais mérite des approfondissements notamment en matière d'impacts sur l'agriculture.

M. Tracol (DDAF) adhère à cette position et préconise de garder toute marge par rapport à un scénario trop axé sur l'hydraulique.

M. Trautmann (Agence de l'Eau) indique que le projet du Symbhi s'insère dans la Directive Cadre Européenne qui préconise un objectif de bon état des cours d'eau d'ici 2015-2020. Le scénario 2 correspond plus à cette Directive et les aides de l'Agence seront plus conséquentes.

M. Pinhas (ADIDR) demande de bien cadrer le fonctionnement hydraulique du scénario 2 car il dépend de nombreux facteurs comme la morphodynamique, la végétalisation du lit. Ce scénario présente plus d'incertitudes. Il insiste sur le bon fonctionnement de la zone du Buclet.



Modalités de la concertation

M. Veyret rappelle la demande faite aux communes de délibérer sur les modalités de la concertation organisée par le Symbhi, d'ici le 20 novembre, et qui sont :

- information préalable des riverains par lettre d'information et affiches dans chaque mairie ;
- présentation du projet (exposition itinérante) et information sur le site internet du Symbhi ;
- dépôt dans chaque commune durant trois semaines d'un dossier de présentation du projet accompagné d'un registre d'observations ;
- tenue de deux réunions publiques, par groupe de communes :
 - o **le jeudi 06 décembre 2007 à 20h00 à Vizille (salle du Conseil Municipal)** pour les communes entre Séchilienne et Jarrie (partie aval – plaine de Vizille) ;
 - o **le mardi 11 décembre 2007 à 20h00 à Bourg d'Oisans (Foyer Municipal)** pour les communes de Bourg d'Oisans, Allemont et Livet et Gavet (partie amont).

Parallèlement des réunions de concertation avec les élus des différentes communes seront organisées fin novembre par groupe de communes.

A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé et le scénario final du Schéma d'Aménagement sera bâti. Il sera validé lors d'un Comité Technique le 08 janvier 2008 et présenté lors du prochain Comité Romanche.

Informations diverses

Croix du Plan

- lancement de la maîtrise d'oeuvre pour la 2^o tranche de travaux de la digue de la Croix du Plan à Bourg d'Oisans : consultations en novembre 2007 ;
- début des travaux : été 2008.

Ruines de Séchilienne

- appels d'offre en cours pour les études (modèle réduit physique et étude de faisabilité de toutes les solutions envisageables ;
- début des études : janvier 2008.

La séance est levée par M. Veyret à 17 h05.

Le prochain Comité Romanche aura lieu le mardi 15 janvier 2008 à 14 heures à Vizille (à confirmer par convocation). Il aura pour objet la validation du scénario définitif mis à l'étude pour la finalisation du schéma d'aménagement.

